

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 7 décembre 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ATCS-042-14959/23/BM**

**■ Présentation du rapport annuel d'activité 2022 du délégataire de service public Semagora pour la gestion et l'exploitation des ouvrages et installations de l'Agora à Aubagne**  
**74877**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de son agenda du développement économique, la Métropole en lien avec ses partenaires, travaille à renforcer sa place dans la compétition internationale, à s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique, à rayonner et influencer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité, à travers notamment ses filières d'excellence. Parmi ses missions, la Métropole Aix-Marseille-Provence participe à développer l'attractivité économique et culturelle du territoire.

Le centre des Congrès L'agora, situé à Aubagne, participe de cette notoriété et de l'attractivité culturelle et économique par les événements qui s'y produisent. Cet équipement est géré par voie de délégation de service public. Le Délégataire a pour missions de gérer le service et d'exploiter les ouvrages et installations mis à sa disposition par la Métropole.

Par délibération N°ATCS 001-10589/21/CM du 7 octobre 2021, le contrat de délégation de service public a été attribué à la SEM SEMAGORA, la notification est intervenue le 18 octobre 2021 pour une durée d'exploitation de 5 ans à compter du 1er janvier 2022 soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport retraçant l'exécution qualitative, technique et financière du service. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Pour l'exercice 2022, l'analyse de ce rapport d'activité fait l'objet de la synthèse jointe en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Commande Publique ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ATCS 001-10589/21/CM du 07/10/2021 portant attribution du contrat de Délégation de Service Public à la SAEM SEMAGORA ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis de la Commission des Services Publics Locaux du 4 décembre 2023.

**Oùï le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- Que le rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2022 a été remis par la SEMAGORA, délégataire de service public pour la gestion du Centre des Congrès AGORA à Aubagne – contrat n° Z202109DSP.

### **Délibère**

#### **Article unique :**

Est pris acte du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2022 remis par la SEMAGORA, délégataire de service public pour la gestion du Centre des Congrès AGORA à Aubagne.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Développement économique,  
Plan de relance pour les entreprises,  
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY